

A.C.R. BEAULIEU

BCE : 0850.627.543

IBAN : BE60 3400 9326 8770

Période : 01/02/2021 au 31/01/2022

Facture n° : 2206

Rue Grétry, 7/091
4020 LIEGE

BIEN(S): 09	A répartir	Q.Indiv./Q.Immeuble	Prorata/Jours	Réparti
Dépenses Occupants				2 797.71
DO0100 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	0.15	819/10000	365/365	0.01
DO0110 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	3 202.55	1/18	365/365	177.92
DO0150 FRAIS D'ENTRETIEN GENERAL	5 979.42	819/10000	365/365	489.71
DO0152 FRAIS D'ENTRETIEN APPARTEMENTS	1 281.31	819/8155	365/365	128.68
DO0200 ENTRETIEN/REPARATION/MAINTENANCE	477.00	819/10000	365/365	39.07
DO0250 PROTECTION ANTI-INCENDIE (SECURITE)	187.55	819/10000	365/365	15.36
DO0300 ASCENSEURS	2 358.66	6539/100000	365/365	154.23
DO0400 ENERGIES / IMPETRANTS	152.51	819/10000	365/365	12.49
DO0470 REPARTITION FRAIS ISTA 30%-70%	14 045.95	1780.24/14045.95		1 780.24
Dépenses Propriétaires				585.45
DP0500 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	1 304.69	819/10000	365/365	106.85
DP0510 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	2 063.04	1/18	365/365	114.61
DP0700 GROS ENTRETIEN / GROSSES REPARATIONS	1 352.20	819/10000	365/365	110.75
DP0750 PROTECTION ANTI-INCENDIE(SECURITE)	302.10	819/10000	365/365	24.74
DP0850 ASSURANCE	2 790.03	819/10000	365/365	228.50
TOTAL DEPENSES				3 383.16
Provisions réclamées (hors appels réserve)				-3 685.44
CLOTURE DE L'EXERCICE				-302.28
<i>Solde de votre compte (arriérés ou avances)</i>				-181.92
EN VOTRE FAVEUR				-484.20 €

+++++

GEELKENS -GERARD Ghislaine
Rue Grétry, 7/091
4020 LIEGE

BE60 3400 9326 8770

BBRU BE BB

A.C.R. BEAULIEU c/o BE WOLF SRL
Av. du Luxembourg, 53
4020 LIEGE

+++++



Avenue du Luxembourg, 53 - 4020 LIEGE
Tél : 04/228 88 12
E-mail : compta@bewolf.be
N° Entr. : 0478.815.061 - IPI : 502 308 - 508 809

A.C.R. BEAULIEU

BCE : 0850.627.543

IBAN : BE60 3400 9326 8770

Période : 01/02/2021 au 31/01/2022

Facture n° : 2206

Rue Grétry, 7/091
4020 LIEGE

Concerne : DECOMPTE DE CHARGES DU 01/02/2021 AU 31/01/2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, au verso de la présente, votre **décompte individuel** reprenant le détail des charges par catégorie de dépenses suivant la liste en annexe.

Conformément à la nouvelle législation comptable, nous vous transmettons également les documents légaux à savoir : le compte de résultat et la situation bilantaire.

Pour toute question concernant ces comptes, vous pouvez prendre contact avec notre bureau au service comptabilité et ce, de préférence, préalablement à l'assemblée générale des copropriétaires. Nous attirons votre attention sur le fait que le syndic présent à l'AG ne dispose pas nécessairement de tous les éléments comptables lors de la réunion, qui plus est d'ordre privatif.

Le solde en votre faveur vous sera remboursé endéans les trente jours après l'approbation des comptes en assemblée générale. Merci de ne pas déduire votre solde créditeur de vos appels de fonds .

- Veuillez utiliser la communication structurée fixe reprise ci-dessous - Merci d'avance.
- Chaque rappel de paiement sera porté en compte dans les frais privatifs du propriétaire en défaut, à concurrence de 21,22 € (+frais de recommandé éventuels).
- La ventilation 'occupant' et 'propriétaire' est donnée à titre indicatif sur base d'une ventilation qui n'est peut-être pas celle du bail en cours.

p/o BE WOLF
Service Comptabilité